



# éduscol



Ressources pour le Français Langue  
de Scolarisation

---

## Synthèse des ateliers du séminaire CASNAV des 3 et 4 avril 2013

ATELIER PARCOURS INCLUSIF n°2

RESSOURCES FLS

Juillet 2013

## Au collège, intégrer sans délai dans le maximum de cours possibles selon les niveaux disciplinaires antérieurement acquis, ce qui implique une modulation d'emploi du temps multi niveaux et multi dispositifs.

---

Suite au bilan de l'atelier de la veille, les intervenants souhaitent revenir sur la question de l'adaptation complexe mais nécessaire pour **un accueil** des EANA dans un établissement et plus précisément **dans des cours et non une classe**. Si l'inscription se réalise bien dans une MEF, le jeune enfant doit, après les tests de positionnement, pouvoir suivre les cours disciplinaires hors dispositif en fonction des compétences acquises précédemment (5eme Math, 3eme Anglais, ...)

Si ce fait entraîne des craintes quant à l'organisation pour les équipes, il pourra être vecteur de progrès si cela devient une culture d'établissement. L'objectif fixé est de permettre à tous les élèves de profiter de cette innovation. L'atelier relève que les élèves ne sont pas spécialement déstabilisés par cette solution et le fait de retrouver des groupes différents dans l'emploi du temps à condition que cela soit explicité.

L'AEFE qui a mené ce type d'expérience avec des élèves totalement non francophones intégrant jusqu'en seconde le système français, a permis aux élèves allophones de se présenter aux examens du baccalauréat en ayant acquis l'ensemble des compétences et des connaissances.

Au delà des difficultés d'organisation (surmontables informatiquement dorénavant) il est rappelé que le droit commun permet la mise en place de mesures d'accompagnements riches. En effet si les dispositifs accessibles sont correctement utilisés (AP, PPRE, vie de classe, école ouverte,...) ils assurent une plus-value pour assurer l'accompagnement des jeunes. L'ensemble de ces dispositifs doit être davantage utilisé pour les EANA.

## Différenciation pédagogique et compétences : une opportunité de reconnaissance pour les EANA.

---

Cela nous amène nécessairement vers la notion de différenciation pédagogique qui doit être réfléchie dans chaque établissement. Celle ci doit bien se situer sur les compétences. C'est le seul raisonnement global qui permet à l'élève de se positionner dans le système afin de favoriser le retour dans la classe d'âge et de réintégrer un cursus ordinaire sans perdre les acquis. Une réflexion sur un accompagnement CNED peut être envisagée.

Pour favoriser cette différenciation, un travail de suivi est nécessaire. Un suivi précis de cette réflexion est en œuvre dans l'académie de CAEN. Nous notons que cette académie voit un faible nombre d'EANA scolarisés mais a su mettre en place des réunions avec l'ensemble des acteurs pour favoriser l'affectation, le suivi scolaire, le placement et accompagner l'entrée et la sortie du dispositif. Cette académie sait, pour chaque élève, l'entrée et le devenir (un vrai suivi de cohorte) et pourrait être une académie expérimentatrice pour un observatoire national.

Si le discours laisse à penser que l'accueil et l'accompagnement seraient positifs, la réalité est toute autre. Après un rapide tour de table les faits laissent apparaître des scolarisations en classe majoritairement à N-1.

## Les conditions pour un accueil multi site des EANA, les EPLE en réseau dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

---

Face aux problèmes de positionnement social et d'identité dans le groupe, l'accueil d'un jeune fréquentant 2 établissements répond à un impératif : un accueil personnalisé dans les deux EPLE, par l'enseignant professeur principal ou celui de l'UPE2A, les corps de santé, la vie scolaire, la gestion et la direction.

Face à cette proposition de scolarisation dans 2 EPLE et afin de développer un maillage territorial efficace, les projets éducatifs locaux doivent être des éléments facilitateurs de cette proposition dans le cadre de la future loi d'orientation de l'école.

L'objectif serait au final pour l'élève une inscription dans son EPLE de secteur avec un accompagnement de l'enseignant de l'UPE2A dans celui-ci pendant la première année. Accompagnement ponctuel bien évidemment car le lieu de d'enseignement du FLE se situe bien sur le site d'implantation de l'UPE2A.

## De nombreux outils peu utilisés

---

En 2004, lors du dernier séminaire un objectif était la création d'une banque d'outils. S'il reste un important travail à réaliser, des ressources pour les enseignants ont été élaborés et sont disponibles sur le site Eduscol à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>

**Mais, globalement, nous notons le faible impact voire la méconnaissance de ces outils dans de trop nombreuses académies.**

Nous notons des déficits d'informations dans les académies :

- identification des coordonnateurs départementaux
- méconnaissance des outils dans les EPLE
- enseignants et chefs d'établissement loin de la culture d'inclusion.

## Gouvernance académique pour une politique inclusive

---

Très naturellement et sous forme de conclusion, l'ensemble des personnes du groupe s'est posé la question de l'existence d'une politique académique sur les politiques inclusives.

**L'approche systémique impose la mise en œuvre d'une gouvernance nationale et académique sur l'école inclusive.**

## La place du CASNAV est essentielle dans l'académie, moteur pour la mise en place d'une réelle politique académique ou départementale.

---

Le CASNAV ne peut en aucun cas relever d'une mission mais bien d'un service académique intégré à la structure ou technostructure.

La mise en place d'un service favorisera une crédibilité plus forte du discours du responsable du CASNAV et permettra la mise en place de procédures et circuits d'information pour conseiller, au niveau de l'affectation des moyens, les différents DASEN.

**Le travail de suivi de cohortes, une mutualisation nationale des efforts de chacun et une connaissance des partenaires doivent permettre de donner une visibilité plus grande aux décideurs notamment au niveau des moyens.**